

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOULEZAN

26 mars 2025 à 20H00

Date de convocation : 20 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six mars à 20h00, le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Denis MALAVAL, maire de Moulézan.

Présents : Denis MALAVAL, Amandine BOULOUIS, Sébastien COMPAN, Marjorie DORNE, Arnaud ORTUNO, Thomas PIC, Jocelyne PLAN, John PROPSON, Isabelle THOUZELLIER, Sandrine TREBIER, Julien WATREMEZ.

Absent(e)s: Thomas JOUVET (Pouvoir à Thomas PIC), Pauline SOLIER (Pouvoir à John PROPSON), Jérémie TRIAIRE- GAUTHIER, Djamel ZOUTAT.

Secrétaire : Amandine BOULOUIS

ORDRE DU JOUR :

- Vote du Compte de Gestion 2024.
- Vote du Compte Administratif 2024
- Vote des taux des taxes locales
- Cimetière
- Compostage partagé

Monsieur le Maire fait lecture du procès-verbal de la réunion du 26 février 2025 qui est approuvé par l'assemblée.

La séance peut commencer.

1- Approbation du Compte de Gestion 2024 (Délibération 2025-08)

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2- Approbation du compte administratif 2024 (Délibération 2025-09)

Hors de la présence de M/Denis MALAVAL maire en charge de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2024 qui s'établit ainsi

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		146 076.26 €
Op. de l'exercice	469 313.11€	483 487.55 €
Totaux	469 313.11€	629 563.81 €
Résultat de Clôture		160 250.70 €

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		69 360.14 €
Op. de l'exercice	80 932.15 €	93 576.76 €
Totaux	80 932.15 €	162 936.90 €
Résultat de Clôture		82 004.75 €

LIBELLE	ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		215 436.40 €
Opérations de l'exercice	550 245.26 €	577 064.31 €
Totaux	550 245.26 €	792 500.71 €
Résultat de Clôture		242 255.45 €

Résultat de clôture de l'exercice : 242 255.45 €

Restes à réaliser: 0 €

Besoin total de financement: 0 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2024.

Affectation du résultat (Délibération 2025-10)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres représentés

D'affecter 160 250.70€ € au compte 002 de la section de fonctionnement.

3- Vote des taux des taxes locales (Délibération 2025-11)

- Vu le code général des collectivités territoriales,
 - Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2024 de finances pour 2025,
 - Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2025 sur chacune des taxes directes locales.

Pour 2025, le taux de foncier de référence est égal aux taux TFB communal 2024 qui est de 15.00% +Taux département du Gard de 24,65 soit pour la commune de Moulézan =39.65%.

Compte tenu des difficultés actuelles et des baisses constantes de financements,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres représentés :

- de fixer les taux d'imposition en 2025 à :

TFB : 41.15 % ;

TFPNB : 40 % ;

THRS : 10.67 % ;

M le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

4- Cimetière

La discussion s'ouvre sur le futur règlement du cimetière communal et plus particulièrement sur les concessions du colombarium. Pour les concessions d'une durée de 50 ans, un tarif de 350 € satisfait l'ensemble des conseillers.

5- Compostage partagé

Nîmes Métropole propose un système de compostage partagé.

Il y aurait 3 bacs de maturation avec apport volontaire. Ils seraient installés sur la place du Ranquet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

MALAVAL Denis

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MOULEZAN' at the top, '30 (GARD)' at the bottom, and a central emblem of a coat of arms.

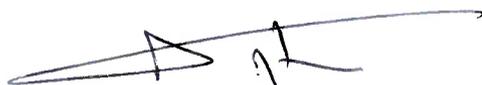
BOULOUIS-Amandine

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Boulouis'.

DORNE Marjorie

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Dorne'.

ORTUNO Arnaud

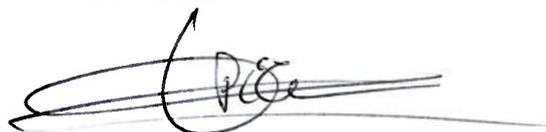
A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Ortuno'.

PLAN Jocelyne

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Plan'.

SOLIER Pauline

PIC Thomas

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'T. Pic'.

PROPSON John

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Propson'.

THOUZELLIER Isabelle

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'I. Thouzellier'.

TREBIER Sandrine

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Trebier'.

TRIAIRE GAUTHIER Jérémie

WATREMEZ Julien

ZOUTAT Djamel